Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 022-212200968-20260417-20260417_DELI10-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LANDEBIA

SEANCE DU 17 AVRIL 2026

Nombre de Conseillers :

En exercice	11
Présents	11
Votants	11

L'an deux mil vingt-six,
le vendredi 17 avril à 20h30,
Le Conseil Municipal de LANDEBIA
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la mairie, sous la présidence de Patrick DURAND, Maire.
Date de convocation : 02/04/2026

PRESENTS : DURAND P., BAILLET I., MICHEL G., BROUCKAERT F., BLIN O., BOURDONNAIS J., DE LA CUEVA V.-H., DURAND P., GOURET P., LE TURNIER T., MACE A., RETOURNE G.

SECRETAIRE : BROUCKAERT F.

20260417-DELIB10 : CONVENTION RELAIS TELEPHONIE BOUYGUES TELECOM

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal leur accord de principe pour lancer les études relatives à l'installation d'une antenne relais de téléphonie mobile en date du 17 octobre 2025.

Il présente la convention de bail reçue de la société Phoenix France Infrastructures concernant la location d'une parcelle appartenant à la commune de LANDEBIA, sise sur le territoire de PLEVEN (ZB n° 87), pour l'implantation et l'exploitation de l'antenne, contre une redevance annuelle de 3 000 € nets. La redevance sera indexée de 1 % chaque année.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve la convention présentée,
- Autorise le Maire à la signer, ainsi que tous les documents y afférents.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Le Maire,
DURAND Patrick

